

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Pierre LACOUR,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Bécart, Georges Berchet, Marcel Bony, Amédée Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis de Catuelan, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Yves Goussebaine-Dupin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kausa, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotta, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Ivan Renar, Michel Rigou, Roger Rinchet, Joesselin de Rohan, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) : 2051 et annexes, 2057 (annexe n° 12), 2061 (tome VII), 2062 (tome V) et in-5° 095.
Sénat : 95 et 96 (annexe n° 8) (1985-1986).

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE : LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER EN 1984	7
I. La Nouvelle Calédonie	7
1) Les industries extractives	7
<i>a) La croissance de la production de nickel.....</i>	7
<i>b) La reprise de la métallurgie du nickel</i>	8
<i>c) La progression de l'exploitation du chrome.....</i>	9
2) Les productions naturelles	9
<i>a) La place de l'agriculture.....</i>	9
<i>b) Les cultures industrielles et agricoles</i>	11
<i>c) L'élevage</i>	11
<i>d) La pêche</i>	12
<i>e) L'aquaculture</i>	12
<i>f) La forêt.....</i>	13
3) Les autres activités productrices	13
<i>a) L'énergie</i>	13
<i>b) Les petites industries et l'artisanat</i>	14

II. La Polynésie française	14
1) Les productions naturelles	14
<i>a) Le coprah et ses dérivés</i>	14
<i>b) La vanille</i>	15
<i>c) Le café</i>	15
<i>d) Les fleurs</i>	16
<i>e) L'élevage</i>	16
2) Les produits de la mer	17
<i>a) La pêche</i>	17
<i>b) L'aquaculture</i>	17
<i>c) La perliculture</i>	18
3) Les autres activités productrices	18
<i>a) L'énergie</i>	18
<i>b) Les petites et moyennes entreprises</i>	19
<i>c) Le tourisme</i>	19
4) Les activités du centre d'expérimentation du Pacifique et du Commissariat à l'énergie atomique	20
III. Wallis et Futuna	20
1) Les productions naturelles	20
<i>a) L'agriculture</i>	20
<i>b) L'élevage</i>	21
<i>c) La pêche</i>	21
2) Les autres activités productrices	21
IV. Les terres australes et antarctiques françaises	22
1) Saint Paul et Amsterdam	22
2) Les Kerguelen	22
3) La Terre Adélie	23

V. Les îles éparses de l’Océan indien	23
VI. Clipperton	24
DEUXIEME PARTIE : L’EVOLUTION DE L’EMPLOI DANS LES T.O.M.	25
I. La Nouvelle Calédonie	25
1) Les données démographiques	25
<i>a) L’évolution générale de la population</i>	25
<i>b) La structure de la population</i>	26
2) La situation de l’emploi	26
<i>a) L’emploi</i>	27
<i>b) Les mesures contre le chômage</i>	27
<i>c) L’évolution salariale</i>	27
II. La Polynésie française	28
1) Les données démographiques	28
2) L’emploi	28
<i>a) La structure de l’emploi</i>	28
<i>b) Le marché de l’emploi</i>	29
<i>c) Les salaires</i>	29
III. Wallis et Futuna	30
1) Les données démographiques	30
2) La situation de l’emploi	30
<i>a) L’activité</i>	30
<i>b) Les salaires</i>	31

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, à l'occasion de l'examen de son rapport pour avis, concernant le projet de budget pour les T.O.M., votre commission ne manque pas de souligner l'importance que revêt pour la France et, plus largement, pour l'ensemble de la Communauté économique européenne, le développement économique et social de nos territoires d'outre-mer.

Or, force est de constater que le projet de budget des D.O.M.-T.O.M. pour 1986, ne nous incite pas à penser que les mesures qui s'imposent, en matière d'essor économique, pourront être prises.

Ainsi, les crédits affectés aux D.O.M.-T.O.M. s'élèvent, pour 1986, à 1,36 milliard de francs, soit une régression de 0,3 % en francs courants, par rapport au budget voté pour 1985.

Notons, en outre, que le budget des D.O.M.-T.O.M. ne représente plus que 0,15 % du budget civil de l'Etat, contre 0,17 % en 1985.

Il nous aurait semblé souhaitable, au vu des événements intervenus notamment en Nouvelle-Calédonie, que l'on prenne davantage conscience de la chance irremplaçable que constitue, pour notre patrimoine national, les territoires d'outre-mer.

Afin d'oeuvrer dans le sens de leur développement, il aurait fallu augmenter les crédits d'investissement. Or, si les autorisations de programme passent de 560 à 607 millions de francs, soit une progression de l'ordre de 8 %, cette augmentation n'est due qu'à la création d'un nouveau chapitre abondé à hauteur de 50 millions de francs, destiné à financer le plan de développement en Nouvelle-Calédonie. Encore nous faut-il observer qu'on ne connaît nullement l'utilisation exacte des crédits consacrés à cet objectif !

Enfin, votre commission a pu observer qu'au titre des dépenses d'investissement, les crédits inscrits en faveur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des T.O.M. (F.I.D.E.S.), sont en régression de 7 % en terme de crédits de paiement, alors même que les mesures en faveur de l'investissement semblent les mieux à même de répondre au défi que nous pose le développement économique de nos T.O.M..

Votre commission vous propose d'en apprécier plus précisément la portée en étudiant, dans une première partie, l'évolution économique suivie par les T.O.M. en 1984 et au début de 1985.

Elle vous présentera ensuite une étude approfondie de la situation de l'emploi dans ces territoires, étant donné que le chômage constitue, bien souvent, un risque social majeur pour l'équilibre politique.

PREMIERE PARTIE :

LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE- MER EN 1984

I. LA NOUVELLE CALEDONIE

L'année 1984 apparaît comme une année de reprise économique après la récession qui a caractérisé les années 1982 et 1983. Cette évolution plus favorable s'est surtout fait sentir au début du deuxième semestre 1984, notamment dans les secteurs du nickel, du bâtiment et des travaux publics. Cependant, les événements survenus sur le territoire en novembre 1984 ont modifié en profondeur le comportement des agents économiques et l'activité des entreprises.

1) Les industries extractives

a) La croissance de la production de nickel

Grâce aux gisements miniers de Nouvelle-Calédonie, la France contrôle 20% des ressources mondiales de nickel, les ressources estimées de ce territoire d'outre-mer s'élevant à environ 40 millions de tonnes.

Après l'année 1983, qui aura été l'une des plus difficiles qu'ait connu l'industrie du nickel, l'année 1984 témoigne d'une réelle mais fragile amélioration de la situation. La consommation de nickel du monde occidental a été de 570 000 tonnes environ, soit 15% d'augmentation par rapport à 1983. Elle est toutefois restée encore inférieure au record historique de 1979 (plus de 600 000 tonnes) bien que la production d'aciers inoxydables ait dépassé celle de 1979.

En 1984, la production calédonienne de minerai de nickel a été supérieure de 30% à celle de 1983 (2 850 000 tonnes au lieu de 2 237 000 tonnes), année au cours de laquelle on avait constaté une baisse de la production de l'ordre de 28% par rapport à 1982.

La production de minerai est assurée, d'une part par la Société Le Nickel (S.L.N.) qui exploite deux grands centres miniers situés à Thio et à Kouaoua, sur la côte est de la Grande Terre, d'autre part par des mineurs indépendants.

Les exportations de minerai se sont élevées en 1984 à 1 333 000 tonnes contre 1 065 000 tonnes en 1983 (+ 25 %). Par rapport aux tonnages extraits, les exportations réalisées en 1984 ont représenté 47 %, contre 48 % en 1983. La répartition des exportations par groupes de producteurs montre une très nette baisse des exportations de la S.L.N., qui ne représente plus que 11 % du marché, contre 21 % l'année précédente, alors que les mineurs indépendants ont, dans le même temps développé leurs activités et leurs expéditions, notamment vers la Tchécoslovaquie.

La valeur moyenne de la tonne humide a progressé de 12 %, sans retrouver, néanmoins son niveau de 1982, après la très forte chute enregistrée en 1983.

b) La reprise de la métallurgie du nickel

La S.L.N. raffine le nickel pour produire des mattes à haute teneur de nickel et des ferro-nickels carburés et décarburés. La reprise du marché mondial du nickel marqué par un retour à l'équilibre de l'offre et de la demande, amené la société à remettre en service, en août 1984, un troisième four Demag et à embaucher une centaine de personnes. Sa production a été de 34 800 tonnes contre 26 295 tonnes en 1983 (+ 32%). Les enlèvements au départ de Nouvelle-Calédonie ont progressé de 39% (39 966 tonnes au lieu de 26 588 tonnes en 1983) la S.L.N. a pu ainsi maintenir son courant commercial vers le Japon et rester le premier fournisseur de la sidérurgie européenne.

Pour 1985, l'objectif de production a été fixé à 45 000 tonnes, ce qui confirme la bonne tenue du marché mondial, même si le prix du nickel permet seulement d'assurer l'équilibre de l'exploitation.

La S.L.N. a connu, en 1983 et au début de 1984, des transformations profondes rendues nécessaires par les difficultés du secteur. Le plan de restructuration mis en place par les pouvoirs publics et au financement duquel la Caisse centrale de coopération économique, le Crédit national, le pool bancaire de la S.L.N. et les actionnaires ont participé, visait à rééquilibrer la structure du bilan de la société, à redéfinir son niveau d'activité en fonction de l'évolution du marché du nickel, à réduire ses stocks et à restaurer la compétitivité.

Les apports de fonds des actionnaires (750 millions de francs) et l'abandon de plusieurs de leurs créances (1,3 milliard de francs) ont porté le capital, après apurement des déficits passés, à 100 millions de francs,

afin de rendre positive la situation nette de la société et, de façon plus générale, d'accroître ses fonds propres.

L'obtention de 665 millions de francs de prêts à long terme a permis de réduire sensiblement son endettement à court terme.

Les efforts ont visé à améliorer la compétitivité de la société par une concentration de ses activités sur les installations les plus performantes, une résorption des stocks excédentaires et un accroissement de sa productivité.

c) La progression de l'exploitation du chrome

L'inventaire des ressources minières de la Nouvelle-Calédonie a révélé l'existence de gisements de chrome situés dans les régions nord et sud de l'île. L'exploitation de plusieurs de ces gisements a varié en fonction de l'évolution du marché mondial très irrégulier. C'est ainsi que la mine de Tiébaghi a été rouverte dans le courant du premier semestre de 1982.

En 1984, elle a produit 140 094 tonnes de minerai tout venant et 84 152 tonnes de minerai concentré, soit, respectivement, une progression de 13% et une diminution de 8% par rapport à l'année précédente.

Par rapport à 1983, les exportations ont progressé de 20% en tonnage et de 56% en valeur. Ceci traduit le niveau élevé des cours mondiaux du chrome durant l'année 1984.

En 1984, les principaux clients ont été la Chine populaire (40 000 tonnes), le Japon, les Etats-Unis et, dans une moindre mesure, les Philippines.

2) Les productions naturelles

a) La place de l'agriculture

L'agriculture joue un rôle secondaire dans l'économie du territoire, loin derrière l'industrie, les services et l'Administration. Son importance a diminué constamment au cours des vingt dernières années. En 1983, la valeur ajoutée de l'agriculture a représenté 3% seulement du produit intérieur brut, contre 8,3% à 11,7% au cours de la période 1960/1965 et 4,3% à 8,7% de 1966 à 1972. Elle ne satisfait que 40% des besoins alimentaires de la population calédonienne et sa part dans les exportations est négligeable.

Cette situation peut paraître étonnante si l'on considère que sur une surface de terres cultivables estimée à 210 000 hectares (11% de la surface totale du territoire), la surface cultivée ne représente que 6 000 à 7 000 hectares.

La plupart des agriculteurs ne possède pas la formation technique et économique qui permettrait la maîtrise de l'innovation. On observe, en outre, un vieillissement très marqué de la population rurale, notamment parmi les agriculteurs européens, les jeunes de toutes ethnies se détournant de plus en plus des activités agricoles.

La réforme foncière, annoncée pour la première fois en 1978, a pour but de céder aux mélanésiens les 180 000 hectares de terres qu'ils revendiquent.

A cet effet, quatre étapes ont été prévues : le recensement des besoins, le rachat des terres aux propriétaires européens, la redistribution et enfin l'adoption de mesures d'accompagnement pour favoriser la mise en valeur des terres redistribuées.

Depuis 1982, la réforme foncière est mise en oeuvre sous l'égide de l'Etat par l'office foncier, établissement public créé par l'ordonnance du 15 octobre 1982.

De même qu'en 1983, l'office foncier a acheté environ 18 000 hectares, soit en deux ans, une superficie de terres équivalente à celle acquise pendant les quatre années de la première réforme foncière (1978-1982). Les achats réalisés, pour l'essentiel, à l'amiable sont financés par une subvention de l'Etat (F.I.D.E.S.) qui alimente le budget de l'office.

En 1983, les opérations de rétrocession de terres se sont poursuivies ; au 31 août 1984, 18 170 hectares étaient en cours de redistribution. Cependant, les rétrocessions posent de nombreux problèmes. En effet, les tribus sont souvent divisées sur l'utilisation des terres offertes et même sur leur attribution, particulièrement sur la côte ouest. La solution suppose l'adoption de formules d'attente, telle la cession sous forme de baux de longue durée, l'office conservant provisoirement la propriété.

Enfin, l'office de développement de l'intérieur et des îles, créé par l'ordonnance n° 82-878 du 15 octobre 1982, a pour but d'élaborer et de réaliser la politique d'aménagement de l'espace rural en accord avec les instances politiques du territoire dont il est l'instrument privilégié. Mis en place le 25 février 1983, l'O.D.I.L. est l'acteur du développement intervenant dans les différentes phases de programmes ou de projets.

b) Les cultures industrielles et agricoles

● Le café

Au titre de la campagne 1984-1985, 260 tonnes de café, dont 244,5 tonnes de robusta, ont été récoltées contre 243 en 1983. Ces résultats restent peu satisfaisants au regard des espoirs placés dans l'opération de relance de la culture du café entreprise depuis 1977.

Les exportations ont porté sur 4,4 tonnes, contre 4,7 tonnes pour la campagne 1983-1984. Elles concernent uniquement le café torréfié sous emballage. La production actuelle ne permet pas aux torréfacteurs d'assurer la couverture des besoins locaux estimés entre 330 et 350 tonnes par an.

● Le coprah

La production pour la campagne de 1984 s'est élevée à 680 tonnes (+ 2%), mais les exportations ont régressé d'un cinquième.

Dans le cadre du plan de développement à long terme de la production en Nouvelle-Calédonie, les pouvoirs publics ont prévu une relance de la culture du cocotier.

L'« opération coprah » a surtout pour but d'améliorer sa qualité par une politique d'information et de démonstration, de remise en état de vieilles plantations généralement à l'abandon et de sensibilisation des producteurs à des méthodes de culture rationnelles.

● Les céréales

Un programme quinquennal de développement de la production de céréales a été mis en place en 1979 afin de permettre à l'industrie locale d'aliments pour bétail de développer ses activités en limitant le recours aux produits importés. Les résultats de l'année 1984 correspondent à peine à ceux de 1978, c'est-à-dire avant la mise en vigueur du Plan. La production totale de céréales a en effet diminué de 56% (maïs - 57%, blé - 70%, sorgho - 12%) par rapport à 1983, en raison notamment de fortes précipitations.

c) L'élevage

L'élevage constitue une ressource importante pour le territoire et vient en tête des productions diverses. Il est généralement pratiqué de manière extensive sur des pâturages couvrant environ 400 000 hectares, situés surtout dans la région de Bourail.

Le rôle prédominant joué au cours des deux dernières décennies dans l'économie locale par les activités minières et métallurgiques explique le

désintéressement relatif de la population à l'égard de cette activité, qui se maintient en deçà de ses possibilités. Cependant, l'accroissement important de la population européenne au cours de la même période a eu pour conséquence directe le développement de l'élevage porcin et de l'aviculture.

En 1985, l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique, réorganisé en 1983, aura le monopole de l'abattage et de la commercialisation de la viande bovine et porcine du grand Nouméa et de la côte ouest. L'abattoir de Païta, qui a ouvert ses portes le 3 janvier 1985, dispose d'une capacité de 2 000 tonnes par an ; l'abattoir de Bourail, construit aux normes d'hygiène internationales, indispensables pour l'exportation, et d'une capacité de 4 000 tonnes par an, devait être mis en service à la fin du mois de mai 1985.

d) La pêche

Les pouvoirs publics ont entrepris depuis plusieurs années une politique tendant à développer cette activité, qui reste une ressource secondaire pour le territoire.

L'environnement de la Nouvelle-Calédonie comportant deux zones de pêches distinctes (le lagon et les eaux intérieures et le large), les autorités ont promu deux types de pêche : la pêche artisanale locale côtière et la pêche industrielle au large du territoire, dans une zone économique exclusive de 200 miles, créée par décret en date du 3 février 1978. Les conditions dans lesquelles certains navires peuvent obtenir des droits de pêche dans cette zone économique sont précisées par le décret du 19 septembre 1978.

Si la pêche artisanale, pratiquée par des pêcheurs professionnels, a donné de bons résultats en 1984 (3 506 tonnes contre 1 456 en 1983), la pêche industrielle a vu son activité interrompue, la société « Transpêche » ayant été mise en liquidation en juin 1983, suivie par « Polypêche » en décembre 1984.

e) L'aquaculture

Les partenaires économiques se sont déclarés favorables à la poursuite des opérations aquacoles, compte tenu des bons résultats obtenus en 1984.

La production de crevettes de mer a été de 51,3 tonnes dont 16,3 tonnes à la station expérimentale de Saint-Vincent, 18,7 tonnes à la ferme Sodacal, 1,8 tonne à la ferme Chevalier et 14,5 tonnes à la ferme Aquamon pour une superficie totale de bassins de 54,7 hectares. L'écloserie de la station expérimentale de Saint-Vincent a produit 13 200 000 post-larves de crevettes.

L'année 1985 devrait voir les décisions de réalisation de la deuxième tranche de la ferme Sodacal, de l'écloserie industrielle et de la chaîne de conditionnement qui doivent permettre la réalisation de nouvelles fermes aquacoles.

f) La forêt

Le domaine forestier de la Nouvelle-Calédonie est très vaste puisqu'il couvre environ 1 400 000 hectares, soit les trois quarts de la superficie totale du territoire.

Après avoir progressé jusqu'en 1979, la production de bois s'est stabilisée aux environs de 9 500 m³. L'insuffisance de la production locale par rapport aux besoins du marché est compensée par des importations. L'effondrement de la production calédonienne, qui avait déjà été ressenti en 1983, s'est aggravé en 1984. Cette situation résulte des difficultés de l'exploitation forestière liées à la cessation d'activité de la plupart des scieries.

L'exploitation forestière se heurte en effet au problème des « droits d'exploitation » des forêts. Le service des eaux et forêts n'accorde que des permis temporaires pour l'exploitation des forêts domaniales contre une redevance versée au territoire. En outre, depuis quelques années, les clans et les tribus revendiquent la propriété de surfaces foncières et réclament des droits pour le passage des véhicules ou pour l'exploitation forestière des périmètres revendiqués. Cette situation a entraîné l'arrêt de la plupart des entreprises forestières et provoqué la mise au chômage d'une certaine de personnes.

On assiste, enfin, à un arrêt quasi total de l'effort précédemment entrepris en matière de reboisement.

3) Les autres activités productrices

a) L'énergie

En 1984, la production d'électricité a augmenté de 25% par rapport à 1983, en raison notamment de la progression de la consommation d'énergie électrique de la S.L.N. (+ 31% par rapport à 1983).

En raison de la pluviométrie importante du mois de juin 1984, les centrales des barrages de Yaté et de la Neaoua ont permis d'améliorer la part de l'énergie hydraulique dans la production totale (44% en 1984 contre 39% en 1983). La production d'énergie thermique a progressé de 14% par rapport à 1983 avec la montée en puissance de la centrale de Doniambo B.

La consommation des particuliers et des entreprises a progressé de 4% en 1984 contre 2% en 1983, en raison des fortes chaleurs en 1984 (utilisation plus importante de climatiseurs) et de l'augmentation (+ 3%) du nombre d'abonnés.

Les augmentations successives du prix du fuel industriel utilisé pour la production d'électricité ont rendu nécessaire la recherche systématique d'autres sources d'énergie. Les projets d'E.D.F. s'orientent vers la conversion au charbon des différents groupes des centrales au fuel de Doniambo.

b) Les petites industries et l'artisanat

Les renseignements concernant les petites industries et l'artisanat sont fragmentaires et on ignore le nombre précis des entreprises pouvant être classées dans ce secteur d'activité. On peut cependant se référer au recensement effectué en 1981 par le service de développement et d'action économique qui a permis de dénombrer alors 306 P.M.E./P.M.I. et entreprises artisanales.

Malgré un environnement défavorable lié à l'insularité, à l'exigüité du marché, à l'absence de matières premières et à la concurrence des produits importés, le secteur des P.M.E./P.M.I. et de l'artisanat a enregistré d'assez nombreuses créations ou extensions d'entreprises au cours des dernières années. En 1984, 122 demandes ont été agréées au code local des investissements dont 89 relèvent du secteur de développement et d'action économique.

II. LA POLYNESIE FRANCAISE

En 1984, certains secteurs de l'économie polynésienne se sont encore ressentis des séquelles des cinq cyclones de 1983.

1) Les productions naturelles

a) Le coprah et ses dérivés

Deux ans après le passage des cyclones, la production de coprah pour l'année 1984 continue d'enregistrer un déficit important puisque la récolte est passée de 19 182 tonnes en 1982, à 11 015 en 1983 et 7 388 en 1984. La chute de la production a été particulièrement sensible aux Iles sous le Vent (- 46%) et aux Tuamotu-Gambier (- 40%).

La reprise durable de la production de coprah est subordonnée au relèvement de son prix et au succès de la régénération de la cocoteraie. Le fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie est dotée de 160 millions de francs C.F.P., financés à hauteur de 140 millions par le territoire et de 20 millions par le F.I.D.E.S.. En outre, l'agence territoriale pour la reconstruction apporte un concours estimé à 42,2 millions de francs C.F.P. prélevés sur les 100 millions prévus au budget de l'A.T.R. pour la régénération de la cocoteraie au titre des aides à la subsistance des familles sinistrées. L'Etat a également alloué une somme de 96 millions de francs C.F.P., attribuée directement aux préparateurs de coprah, au titre de la réparation des dégâts provoqués à l'agriculture par le cyclone Reva.

Cette opération a permis, entre les mois de juillet et de décembre 1984, de replanter plus de 4 210 hectares sur 15 atolls.

b) La vanille

La production de vanille verte est estimée en 1984 à une vingtaine de tonnes ; elle s'était élevée à 13 tonnes en 1982 et 11 tonnes en 1983.

En 1984, les exportations ont porté sur un tonnage de 2,2 tonnes de vanille préparée (soit 24 millions de francs C.F.P.) et demeurent en retrait par rapport à la moyenne des sept années précédentes (3,5 tonnes).

L'augmentation de près de la moitié du prix moyen F.O.B., à la suite du réajustement des prix des pays grands producteurs, notamment Madagascar, et de la hausse du dollar, a permis de compenser partiellement en valeur la diminution des tonnages exportés. En 1984, le prix de vente au kilo de vanille préparée atteint 12 270 francs C.F.P., contre 7 190 francs C.F.P. en 1983.

Rappelons qu'en mai 1983, les pouvoirs publics ont adopté un plan de développement de la vanille sur cinq ans, comportant une aide financière estimée à 1,10 milliard de francs C.F.P. et assurée à concurrence de 33% par le F.E.D., de 24% par le territoire et de 43% par les producteurs. Fin 1984, 140 producteurs avaient bénéficié des aides directes prévues par ce plan de développement et deux coopératives ont été créées à Raiatea et Tahaa.

c) Le café

En 1984, la production de café a diminué de moitié après avoir atteint 142 tonnes en 1983. Cette baisse, due essentiellement au faible rendement des plantations qui résulte, d'une part de leur ancienneté, d'autre part des

attaques d'un parasite, traduit la fragilité d'un secteur pour lequel les perspectives de développement demeurent incertaines en raison de l'insuffisance de la main-d'oeuvre disponible pour la cueillette et du développement d'autres ressources monétaires pour les habitants des îles. Ainsi, on constate que la production de café des îles Marquises (18 à 20 tonnes par an) et des îles Gambier (3 tonnes par an) a totalement disparu un an après l'extension du régime de protection sociale en milieu rural. Les îles Australes (en particulier Rapa et Raivavae), qui comptent environ 400 exploitants, assurent la quasi-totalité de la production locale commercialisée.

d) Les fleurs

L'horticulture ornementale connaît un développement remarquable depuis quelques années. Elle est concentrée à Tahiti qui compte 88 exploitations couvrant 38 hectares.

Les horticulteurs s'orientent de plus en plus vers les cultures rémunératrices telles que les orchidées en pot et les roses ou, à la suite des cyclones, vers des variétés plus petites au rendement plus rapide au détriment des anthuriums.

Les fleurs sont vendues localement pour la décoration ou pour la parure : en effet, il n'y a plus d'exportation de fleurs depuis l'arrêt de l'exploitation de la ligne aérienne Papeete-Tokyo et en raison du protectionnisme imposé par les producteurs de Hawaii sur le marché américain et de l'éloignement de la métropole. En 1984, le territoire a même autorisé, au profit d'un fleuriste, un quota d'importation de fleurs coupées en provenance de Nouvelle-Zélande !

e) L'élevage

D'après le recensement effectué par le service de l'économie rurale pour les années 1983/1984, le cheptel bovin domestique est estimé à environ 10 000 têtes.

Ces chiffres traduisent une régression considérable depuis les années soixante. En 1956, on dénombrait près de 10 000 bovins sur la seule île de Tahiti ; en 1970, moins de 4 000 têtes y étaient recensées. Depuis cette date, l'effectif est relativement stable avec un taux de masculinité des élevages particulièrement élevé et un faible nombre de veaux.

2) Les produits de la mer

a) La pêche

La pêche pratiquée par les polynésiens est demeurée artisanale. En l'absence de véritables statistiques, les prises peuvent être estimées entre 5 000 et 8 000 tonnes par an.

Les ventes de poisson sur les marchés municipaux ont augmenté en 1984 de 17% après avoir diminué, en raison des cyclones, de 12% en 1983. Cette reprise porte aussi bien sur les produits de la pêche dans les lagons des Tuamotu, dont elle constitue l'activité principale après l'exploitation du coprah, que sur ceux de la pêche côtière aux thonidés.

La pêche industrielle est uniquement pratiquée par des navires étrangers (japonais, coréen et formosan) titulaires d'autorisations délivrées en vertu du décret de 1978, instituant une zone économique au large des côtes de la Polynésie française. Les navires formosans jouissent d'une simple tolérance de pêche. Les prises de ces navires ne sont pas destinées à la consommation locale mais sont intégralement réexportées.

En 1983, les accords de pêche avec le Japon et la Corée du Sud ont été renégociés. Comme les accords antérieurs, ils limitent le nombre des navires étrangers et fixent leurs quotas de prises en contrepartie du paiement au territoire d'une redevance par kilo de poisson pêché, mais ils comportent également un volet d'assistance technique et de coopération économique.

b) L'aquaculture

En 1984, le centre océanographique du Pacifique a poursuivi ses travaux de recherche-développement sur les crustacés, les poissons et les mollusques avec comme objectif d'apporter son aide scientifique et technique à des projets de développement territoriaux, notamment en matière d'élevages intensifs de crevettes de mer, ne nécessitant pas de grandes surfaces de terrain.

Les progrès obtenus en 1984 sur la reproduction et le grossissement sont très encourageants et permettent d'envisager la réalisation, en 1985, d'une unité expérimentale dans le cadre d'une société commerciale en vue d'approvisionner le marché local.

La technique d'élevage intensif mise au point au C.O.P. a fait l'objet d'une prise de brevet mais devra être encore améliorée, pour rendre l'exportation compétitive.

c) La perliculture

Le développement de la culture perlière est subordonné à celui de la production nacrière. Or, les gisements nacriers de la Polynésie française étant en voie d'épuisement, les autorités locales ont, dès le début des années soixante, imposé un strict contingentement des plongées (120 000 en 1984) et ordonné la création de secteurs de réserve dans les lagons. Le prélèvement sur des élevages nacriers doit donc se substituer progressivement à la collecte des huîtres en milieu naturel.

L'accélération de la demande de naces a provoqué un doublement du prix des naces greffables en l'espace d'un an : les naces étaient commercialisées, fin 1984, à un prix variant couramment entre 350 et 400 francs C.F.P. l'unité, contre 200 francs C.F.P. en 1983.

Pour accompagner le développement de la perliculture, les pouvoirs publics ont établi un programme de relance de la nacre qui comporte trois volets : un plan de développement des fermes nacrières d'une part; des actions de repeuplement nacrier, d'autre part, la création d'une écloserie de naissains à Rongiroa, enfin.

La culture perlière proprement dite a connu un développement spectaculaire au cours des dernières années.

En 1984, on a recensé une vingtaine de sociétés privées ou d'entreprises familiales et 40 coopératives, soit près de 2 000 personnes directement intéressées par cette activité.

La perle noire de Polynésie est un produit très spécifique qui ne rencontre pas de concurrence sérieuse de la part du Japon, des îles Cook, de Fidji dont les perles ne possèdent pas la même teinte « vert aile de mouche ». Son prix dépasse, jusqu'à le doubler, celui de la perle blanche du Japon ou de la perle jaune d'Australie. Elle constitue désormais, avec le coprah, la première activité exportatrice de la Polynésie.

3) Les autres activités productrices

a) L'énergie

En raison de la progression de la consommation d'énergie électrique (+ 33% en cinq ans) Électricité de Tahiti ne pourra plus, dès 1986, répondre aux pointes de consommation journalières de l'île et a donc décidé de construire une nouvelle centrale thermique dans la zone industrielle de la Punaruu.

Trois groupes d'une puissance de 14,6 MW chacun seront installés, le premier dès 1985. Ces groupes seront remplacés ultérieurement par des groupes plus puissants, en fonction des ventes prévisionnelles. Le montant de l'investissement a été estimé en 1984 à 5 150 millions de francs C.F.P., dont 1 800 millions de francs C.F.P. à réaliser en 1985.

b) Les petites et moyennes entreprises

L'industrie manufacturière et l'artisanat sont des secteurs méconnus, peu structurés et mal représentés, qui occupent une place modeste en Polynésie française : le secteur secondaire (hors énergie et B.T.P.) induit 11% du P.I.B. et emploie 4 200 personnes, soit 7% de la population active, réparties pour la plupart dans des P.M.E. de moins de 10 salariés.

L'étroitesse du marché intérieur, le manque de main-d'oeuvre qualifiée, l'éloignement des fournisseurs de matières premières ou de pièces détachées rendent peu compétitifs l'industrie et l'artisanat polynésiens malgré les aides diverses dont ils bénéficient.

Les activités industrielles les plus importantes appartiennent au secteur agro-alimentaire utilisant les productions naturelles du territoire, mais concernent aussi la transformation de matières premières importées.

En ce qui concerne l'artisanat, l'I.N.S.E.E. a recensé, en 1983, 3 192 artisans. Il faut noter la place particulière occupée par l'artisanat d'art traditionnel dont l'objectif est la promotion et la protection de la culture traditionnelle maori.

c) Le tourisme

La fréquentation touristique a évolué défavorablement en 1984 : le nombre des touristes (101 595) qui ont visité le territoire au cours de l'année a régressé de 9%. Cette tendance résulte pour une part de la fermeture du village du Club Méditerranée à Moorea dont la capacité d'accueil représentait 12 000 touristes par an et des aléas de la desserte aérienne internationale du territoire, qui s'est très sensiblement réduite en 1984.

Les appareils de la South Pacific Island Airways (S.P.I.A.) ayant été interdits de vol par l'administration américaine des transports, la liaison hebdomadaire avec Honolulu (Hawaii) qu'assurait cette compagnie a été interrompue en octobre 1984. En outre, la baisse de la capacité offerte résulte principalement de la suppression par U.T.A. d'une liaison hebdomadaire Tahiti-Los Angeles et du remplacement par Qantas d'un appareil B 747 « tout passagers » par un B 747 « Combi » supprimant respectivement 15 000 et 3 500 sièges offerts par an.

Cependant, les projets hôteliers envisagés ou en cours de réalisation ont continué d'être nombreux en 1984, les investisseurs demeurant très confiants dans l'avenir du tourisme polynésien. L'ensemble de ces projets devrait entraîner, en 1985, une augmentation de la capacité d'accueil d'environ 800 unités d'hébergement pour porter la capacité hôtelière de la Polynésie française à 4 000 unités.

4) Les activités du centre d'expérimentation du Pacifique et du Commissariat à l'Energie atomique

Le C.E.P. regroupe les activités des forces armées et celles du C.E.A. liées aux expériences nucléaires.

L'implantation, en 1963, du Centre d'expérimentation du Pacifique s'est traduite par l'arrivée massive d'un personnel métropolitain disposant de revenus élevés et par la création, pour les Polynésiens, de nombreux emplois directs ou indirects. Elle a entraîné, surtout à Tahiti, un très fort développement de tous les secteurs d'activité, en particulier le commerce et la construction.

Le C.E.P. emploie environ 9 000 personnes dont 5 000 appartiennent aux forces armées et 4 000 civils y compris les personnes employées dans les entreprises associées au C.E.P..

Les activités du C.E.P. représentent environ les deux tiers de ces dépenses, le dernier tiers étant constitué par les dépenses locales des forces de souveraineté classiques dont l'importance sur le territoire est elle-même liée aux activités du C.E.P.. Pour 1984, on peut estimer les dépenses locales du C.E.P. à 19,6 milliards de francs C.F.P., en augmentation de près de 8% par rapport à 1982.

III. WALLIS ET FUTUNA

La situation économique de Wallis et Futuna n'a pas subi de modifications importantes en 1984.

1) Les productions naturelles

a) L'agriculture

Les productions agricoles de l'année 1984 n'ont fait l'objet d'aucune estimation par le service de l'économie rurale, en raison de la forte autoconsommation de la production vivrière locale (taros, ignames, manioc, bananes, coprah) et de l'absence de lieu de commercialisation.

Le territoire semble autosuffisant pour ses besoins alimentaires primaires et a dégagé en 1984, comme en 1983, un excédent d'une centaine de tonnes de produits crus ou cuits destinés aux familles wallisiennes et futuniennes installées en Nouvelle-Calédonie.

Cependant, le territoire doit importer la majeure partie des produits frais de consommation de type européen (légumes et fruits).

Des efforts sont entrepris dans différents domaines afin de promouvoir l'agriculture dans l'archipel grâce à des crédits de la commission de coordination de la recherche dans les D.O.M.-T.O.M. (CORDET).

b) L'élevage

Aucun recensement du cheptel n'a été effectué en 1984. L'année a été marquée par la fermeture, en juin 1984 de l'élevage de poules pondeuses de Kolo, créé en 1981 et par la réalisation, chez des particuliers, de deux porcheries modèles financées à l'aide de prêts de la C.C.C.E.

Enfin, le service de l'économie rurale a engagé une opération pour le développement de l'apiculture. L'introduction d'essaims d'abeilles devrait permettre de résoudre le problème de la pollinisation qui contribuera parallèlement au développement des cultures fruitières.

c) La pêche

Les produits de la pêche qui sont autoconsommés en totalité jouent un rôle important dans l'alimentation de la population locale.

Sous l'action des pouvoirs publics on assiste depuis quelques années à un changement des habitudes et la pêche au large au-delà du lagon tend à se développer. Cette évolution est due principalement à l'ouverture d'un chantier naval administratif de Mata-Utu, dépendant du service de l'économie rurale, qui emploie 14 personnes.

2) Les autres activités productrices

Elles sont limitées à la production d'artisanat local, qui comprend surtout des objets initialement utilitaires mais encore employés dans les cérémonies coutumières et que l'ouverture du territoire sur l'extérieur a transformé en objets décoratifs. Ces articles souffrent d'un manque de débouchés dû à la concurrence de pays étrangers mieux situés, plus peuplés que le territoire et pouvant, de ce fait, assurer une production importante à des prix plus compétitifs (Fidji, Samoa).

La création d'une Association pour le développement du tourisme et de l'artisanat et sa participation en 1985 à la Foire de Paris et au Salon mondial du tourisme, devraient lui permettre de développer cette activité.

IV. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES

Elles sont composées de quatre districts dont trois sont répartis dans l'océan indien (la Nouvelle Amsterdam et Saint-Paul, l'archipel des Crozet, les îles Kerguelin) et le quatrième installé sur le continent antarctique : la Terre Adélie.

Ces îles n'abritent aucune population permanente, mais elles constituent un élément important de notre patrimoine, notamment dans le secteur de l'exploitation des ressources maritimes. L'ensemble des districts austraux est relié par le navire de relève « Marion Dufresne » affrété à l'année par le territoire et qui représente plus de 50% de son budget de fonctionnement.

1) Saint Paul et Amsterdam

L'activité essentielle est la pêche à la langouste pratiquée depuis 1979, par un seul navire, armé par le groupement des armateurs réunionnais.

Les contingents de pêche accordés depuis 1980 tiennent compte de la nécessité d'assurer une saine gestion de la ressource ; ils s'établissent pour 1984 à 600 tonnes, soit une progression lente et continue depuis 1980.

Les pouvoirs publics souhaitent pour l'avenir lier davantage l'attribution des quotas de langoustes au développement de la pêche au poisson des Kerguelen.

2) Les Kerguelen

Le plateau des îles Kerguelen, qui a été, au cours des années 1970, un lieu de pêche très fréquenté par les armements soviétiques, offrirait des potentialités d'environ 40 000 tonnes de poissons par an.

Depuis la création en 1978, d'une zone économique sous juridiction française au large des T.A.A.F., le territoire organise la pêche et prend les mesures qui s'imposent pour la préservation des ressources.

La pêche sur le plateau des Kerguelen est encore, aujourd'hui, essentiellement le fait des armements soviétiques pour lesquels les accords

de pêche, passés depuis 1979 entre la France et l'U.R.S.S. fixent les conditions et les quotas et prévoient le versement d'une redevance au territoire. Cependant, depuis quelques années, des efforts importants ont été menés pour faire de cette zone un lieu de redéploiement de la pêche française, en utilisant l'île de la Réunion comme base arrière.

3) La Terre Adélie

Compte tenu des conditions particulières de navigation dans cette partie du globe, la desserte du district ne se fait, dans l'immédiat que par des moyens maritimes. En l'absence de navires français adaptés à cette navigation dans les glaces, le territoire doit faire appel à des navires étrangers et, depuis deux ans, utilise les services d'un navire canadien, le « Lady Franklin ».

Depuis 1982, la construction d'une piste aérienne a débuté en Terre Adélie, permettant ainsi de désenclaver la base de Dumont d'Urville du reste du continent et d'établir une liaison qui rendra possible l'installation de stations scientifiques sur le plateau antarctique.

L'existence d'une piste permettrait une meilleure relève des personnels de la base, l'accroissement de l'efficacité de ces personnels, d'éventuelles évacuations sanitaires, et la possibilité de relier Dumont d'Urville aux autres bases de l'Antarctique dans le cadre de vols circumpolaires, dont la France est exclue jusqu'à présent.

Elle est aussi primordiale pour l'allongement des campagnes d'été et pour favoriser l'essor de notre connaissance scientifique dans la zone antarctique.

Des questions liées à l'environnement retardent actuellement l'exécution du projet.

V. LES ILES EPARSEES DE L'OCEAN INDIEN

Il s'agit des îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas de India. Quatre d'entre elles entourent Madagascar et sont placées sous la juridiction du Préfet de la Réunion.

Quatre îles de l'océan indien sur cinq (Europa, Glorieuses, Juan de Nova, Tromelin) sont occupées en permanence par des équipes d'observateurs météorologiques comprenant 5 agents à Tromelin, 3 agents en période fraîche et 4 en période cyclonique à Glorieuses et Europa et 3 agents à Juan de Nova.

Les trois îles du Canal du Mozambique (Europa, Glorieuses et Juan de Nova) sont occupées en outre par des détachements militaires légers d'une quinzaine d'hommes.

Le fonctionnement de ces missions nécessite la réalisation et l'entretien d'équipements, notamment de pistes d'aviation de 1 000 à 1 500 mètres, de baraquements, de stations météorologiques, d'équipements de radio-communication et de radio-navigation.

En raison de la faible superficie de terre émergée, les ressources économiques des îles éparses sont essentiellement des ressources maritimes.

Des projets d'exploitation de la pêche aux thonidés dans cette zone sont actuellement à l'étude, dans le cadre du redéploiement de la pêche hauturière métropolitaine vers l'océan indien. Une réflexion interministérielle est également engagée en vue de promouvoir une plus grande coopération régionale en ce domaine avec les Etats voisins (Madagascar, Seychelles, Comores). Des contrats ont été conclus avec les pêcheries japonaises.

En ce qui concerne le régime financier de ces îles, chaque ministère technique (transports pour la météorologie et l'aviation civile, mer pour les phares et balises, défense) contribue directement à l'entretien et au fonctionnement des installations techniques.

La souveraineté de la France sur ces îles est contestée par Madagascar qui revendique les Glorieuses, Bassas de India et Juan de Nova, par l'île Maurice qui vise Tromelin et par Mayotte qui souhaiterait le rattachement administratif des Glorieuses à son territoire.

VI. CLIPPERTON

L'îlot de Clipperton, dans l'océan pacifique, est inhabité et ne possède aucune installation permanente. Un projet d'exploitation de phosphate est actuellement à l'étude.

DEUXIEME PARTIE :

L'EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES T.O.M. (1)

I. LA NOUVELLE CALEDONIE

1) Les données démographiques

Le recensement général de la population effectué par l'I.N.S.E.E. en août 1983, fournit de précieux renseignements sur l'évolution de la population néo-calédonienne, sa structure et son activité. Ses résultats ont été authentifiés par le décret n° 84-78 du 30 janvier 1984.

a) L'évolution générale de la population

Depuis avril 1976, date du précédent recensement, la population de la Nouvelle-Calédonie et dépendances est passée de 133 233 habitants à 145 368 habitants, ce qui correspond à un taux d'accroissement de 9,1%.

La croissance de la ville de Nouméa a été de 6,7%. Le Grand Nouméa, qui comprend les communes de Nouméa, Dumbéa, Païta et Mont-Dore, regroupe 85 098 habitants, soit 58,5% du total de la population.

Au cours des dernières années, au mouvement naturel de la population représenté par le solde nettement positif des naissances sur les décès, s'est ajouté un mouvement migratoire dont le solde est négatif. Depuis 1976, la persistance de la crise économique qui, en Nouvelle-Calédonie, a frappé essentiellement l'activité minière, a entraîné près de 8 000 départs en sept ans. Les variations de population sont assez contrastées par zone géographique.

(1) Source : Institut d'émission d'outre-mer

b) La structure de la population

La répartition de la population par origine ethnique apporte un éclairage supplémentaire aux structures démographiques à composantes multi-raciales, ainsi que l'indique la répartition du tableau suivant :

Origine ethnique	Nouméa	Mont-Dore Dumbéa Païta	Iles Loyauté	Reste Grande- Terre	Ensemble
Européens	31 945	10 854	264	10 911	53 974
Indonésiens	2 718	1 323	17	1 261	5 319
Mélanésiens	12 526	4 086	15 157	30 101	61 870
Ni-Vanuatu	666	328	3	215	1 212
Tahitiens	2 839	2 158	15	558	5 570
Vietnamiens	1 933	309	6	133	2 381
Wallisiens	5 480	5 421	21	1 252	12 174
Autres	2 005	507	27	329	2 868
Ensemble	60 112	24 986	15 510	44 760	145 368

2) La situation de l'emploi

a) L'emploi

Il a été dénombré sur 96 720 personnes en âge de travailler, 44 842 personnes en activité et 51 878 personnes sans activité.

Dans l'ensemble du territoire, une personne active sur cinq relève du secteur agricole, une sur dix appartient au commerce, mais la moitié des personnes exerçant une activité ont été recensées dans les secteurs des services. Les activités industrielles comprennent 18% de la population active. Les activités commerciales et de services occupent ainsi trois personnes sur cinq.

En 1984, l'emploi salarié a augmenté de 1,5%, soit 464 salariés supplémentaires. Les deux secteurs d'activités ayant connu d'importantes pertes d'effectifs sur l'année sont l'agriculture (- 17,3%) et les mines (- 18,1%).

Pour éviter les licenciements et afin de ne pas accentuer la dégradation du climat social, les entreprises ont eu recours à des mesures temporaires telles la réduction des horaires, la suspension de contrats ou la mise en congé.

Au cours du dernier trimestre de 1984, on a constaté une certaine tension sur le marché du travail qui peut s'expliquer par l'arrivée, en fin d'année, de nombreux jeunes à la recherche d'un premier emploi, le ralentissement de l'activité économique né des événements intervenus au cours du mois de novembre et l'inadéquation structurelle entre les offres et les demandes d'emplois, confirmant l'exigence des employeurs en matière de qualification.

b) Les mesures contre le chômage

Le régime d'assurance-chômage applicable aux travailleurs salariés de la Nouvelle-Calédonie est défini par une délibération de l'Assemblée territoriale du 10 juillet 1975. Il consiste en une allocation mensuelle dégressive jusqu'au neuvième mois de chômage. Cette indemnisation partielle a été étendue à l'ensemble des salariés au terme d'une convention signée en 1984 entre l'Etat et le territoire. En effet, seuls les salariés des secteurs des mines, du bois, du bâtiment et des travaux publics pouvaient jusqu'à présent y prétendre.

Pour lutter contre le chômage, les pouvoirs publics ont continué d'appliquer le plan Jaquet, mis en place en 1978 et qui consiste à embaucher des demandeurs d'emploi non qualifiés et à les mettre à la disposition d'organismes ou de collectivités publiques pour faire assurer des travaux d'intérêt général, choisis de telle sorte qu'aucune concurrence ne puisse être faite aux entreprises privées.

En outre, un plan d'Etat mis en place en 1980, concerne les personnes sans emploi ne bénéficiant pas déjà d'autres aides.

Enfin, l'assemblée territoriale a institué en 1981 une nouvelle cotisation sociale de 0,25% sur la masse des salaires versés pour alimenter un « Fonds d'intervention exceptionnel » destiné à contribuer à la lutte contre le chômage. Les disponibilités de ce fonds d'intervention peuvent être utilisées pour le financement de travaux d'intérêt public et pour le versement de primes en vue d'encourager l'embauche de personnes à la recherche d'un premier emploi.

c) L'évolution salariale

Entre la fin de l'année 1983 et la fin de l'année 1984, le S.M.I.G. est passé de 308 francs C.F.P. l'heure à 330 francs C.F.P., soit une augmentation de 7,1%. La revalorisation du S.M.I.G. a été égale à l'augmentation de l'indice des prix. Dans le même temps, la masse salariale versée a progressé de 11%, s'élevant à 35,5 millions de francs C.F.P. en 1984 contre 31,9 en 1983.

II. LA POLYNESIE FRANCAISE

1) Les données démographiques

Le recensement général de la population effectué par l'I.N.S.E.E. en octobre 1983 fournit de précieux renseignements sur l'évolution de la population polynésienne, sa structure et son activité. Ses résultats ont été authentifiés par le décret n° 85-345 du 14 mars 1985.

Entre avril 1977, date du précédent recensement, et octobre 1983, la population de la Polynésie française est passée de 137 382 à 166 753 habitants, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel de 3,02%.

L'augmentation de la population résulte principalement de l'accroissement naturel (2,4%) mais également d'un solde migratoire positif (+ 0,6%) dû pour un quart aux événements politiques et économiques en Nouvelle-Calédonie qui ont accéléré le retour au pays des polynésiens installés dans ce territoire.

Sur une longue période, l'accroissement naturel marque cependant un fléchissement depuis le début des années soixante : au cours de la période 1963/1966, l'accroissement naturel de la population avait atteint 3,45%. Il demeure cependant très élevé en raison du recul du taux de mortalité et du maintien à un niveau élevé du taux de natalité, puisque la moitié de la population a moins de vingt ans.

2) L'emploi

a) La structure de l'emploi

Il ressort des statistiques d'emploi produites par l'I.N.S.E.E. en octobre 1983, que les activités tertiaires occupent deux actifs sur trois, dont plus d'un sur trois travaille dans l'administration.

Le déséquilibre au profit du secteur tertiaire s'est accentué depuis 1977 au détriment de l'agriculture et de la pêche : les effectifs employés dans le secteur primaire n'ont augmenté que de 500 personnes, soit + 7% alors que la population active occupée dans le tertiaire passait de 27 505 à 39 053, soit + 42%.

b) Le marché de l'emploi

Les chiffres confirment, en longue période, l'accroissement du chômage en Polynésie : alors que 1 689 personnes se déclaraient, en avril 1977, à la recherche d'un emploi, ce chiffre atteint 7 332 en octobre 1983. Ce chiffre est à manier avec précaution, car il ne tient compte ni de la disponibilité réelle des personnes au moment où elles sont interrogées, ni de leur éventuelles démarches en vue de trouver un travail. Il n'en reste pas moins que 3 258 personnes de plus de quinze ans étaient effectivement privées de travail en octobre 1983. Ainsi, le taux de chômage serait passé de 3,8% en 1977 à 11,2% en 1983.

Il semblerait que la progression des offres d'emploi (+ 6% par rapport à 1983) tienne en partie aux obligations nouvelles faites aux employeurs par le biais du Code des investissements, de déposer leurs offres d'emploi à l'office de la main-d'oeuvre. L'offre d'emploi émane surtout du bâtiment et des travaux publics pour l'édification de nouveaux hôtels et des chantiers de construction de logements. Les offres d'emploi non satisfaites sont en repli sensible (- 20%). Elles concernent plus particulièrement des emplois qualifiés dans l'hôtellerie.

Le marché de l'emploi polynésien serait caractérisé à la fois par une progression régulière d'un chômage structurel et par une diminution en 1984, du chômage conjoncturel.

Dans le cadre de la politique de l'emploi suivie dans le territoire ont été créés des chantiers de développement, qui s'apparentent aux travaux d'utilité collective métropolitains, et sont financés conjointement par l'Etat et par le territoire.

En 1985, le territoire projetait la création d'une agence territoriale pour l'emploi. Il convient enfin de rappeler ici que le droit du travail ne prévoit, en Polynésie, aucun système d'indemnisation du chômage, ce qui explique la très grande difficulté de mesurer ce phénomène.

c) Les salaires

En application du code du travail de 1952, un arrêté de 1954 institue un salaire minimum obligatoire dans l'industrie et le commerce (S.M.I.G.) et l'agriculture (S.M.A.G.) qui évolue en fonction de la hausse des prix de détail.

Comme en 1983, la progression du S.M.I.G. horaire (+ 15,3%) a été de près de cinq points supérieure à celle de l'indice des prix de détail. Il convient de signaler en outre qu'à compter du 1^{er} novembre 1984, la durée légale du travail a été ramenée de 40 à 39 heures.

Selon la Caisse de prévoyance sociale, une masse salariale de 3 180,2 millions de francs C.F.P. a été distribuée à 35 491 salariés en décembre 1984. Le salaire effectif moyen, compte tenu de la durée effective du travail, passe de 81 625 francs C.F.P. en décembre 1983 à 89 605 francs C.F.P. en décembre 1984, ce qui correspond à une hausse nominale de 9,8%, taux inférieur à l'augmentation du coût de la vie (+ 10,7%).

III. WALLIS ET FUTUNA

1) Les données démographiques

Le recensement effectué le 15 juin 1983 dans le territoire a dénombré 8 084 habitants dans la circonscription d'Uvea, 2 477 dans celle d'Alo et 1 847 dans celle de Sigave, soit un total de 12 408 personnes.

Entre 1969 et 1983, la population a augmenté de près de moitié, passant respectivement de 8 546 à 12 408 habitants (+ 45%). Le taux d'accroissement annuel moyen s'établit à 2,7%. Il apparaît, en outre, que de 1975 à 1983, près du tiers du taux d'accroissement global est imputable au flux migratoire net intervenu au cours de ces sept années.

La population du territoire est très jeune : on dénombre 46% de moins de 15 ans, 57 % de moins de 20 ans et près de 81% de moins de 40 ans.

Trois ethnies ont été retenues lors du recensement. Les wallisiens, les futuniens et les personnes d'autre souche ethnique. La population d'origine européenne représente 2,5% de la population totale. En ce qui concerne les ethnies wallisiennes et futuniennes, chacune est bien localisée dans l'une ou l'autre île.

2) La situation de l'emploi

a) L'activité

La plupart des personnes en âge de travailler exerce en milieu coutumier une activité du secteur primaire (cueillette, productions vivrières, élevage de porcs, pêche...) dirigée uniquement vers l'autoconsommation, liée avec d'autres activités telles la construction ou les travaux collectifs coutumiers.

Sur 5 552 personnes en âge de travailler, 1 121 personnes exercent une profession non agricole, soit un adulte sur cinq ; deux personnes employées sur cinq sont des femmes. La population active non agricole est relativement jeune, 75% de celle-ci ayant moins de 40 ans et le secteur public emploie 60% des actifs salariés.

b) Les salaires

L'évolution des salaires, au 1^{er} janvier 1985, montre une progression de 5,2%, le S.M.I.G. horaire passant de 137,59 francs C.F.P. au 1^{er} janvier 1984 à 144,75 francs un an plus tard. Cette revalorisation reste cependant inférieure de plus de la moitié à l'augmentation du coût de la vie (10,72%).

**

La commission des Affaires économiques et du Plan, sur proposition de son rapporteur pour avis, a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits destinés aux territoires d'outre-mer dans le projet de loi de finances pour 1986.